

Benoit COESLAN

Julie LEMARIÉ

3^e Trophées
Marketing
Communication
de la profession comptable



L'ouverture à l'international de la profession comptable

Nouveaux clients, nouvelles pratiques, nouveaux métiers

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. L'INTERNATIONALISATION ACTUELLE DE LA PROFESSION COMPTABLE	4
A. Vers une harmonisation de la profession	5
1. Au niveau international	5
a. Le Bureau des standards comptables internationaux	
b. En matière de diplôme et compétences	
2. Au niveau national	6
a. L'intégration des normes internationales	
b. La réforme du diplôme	
c. Le stage d'expertise à l'international	
B. L'internationalisation, un virage amorcé	7
1. Les réseaux de cabinets internationaux	7
2. Les NTIC et le web 2.0	8
3. Le club export	9
C. Les limites de cette évolution	9
1. La coopération des organisations internationales	9
2. Les difficultés techniques	9
3. La pratique des langues étrangères en France	10
II. LES PERSPECTIVES INTERNATIONALES POUR LA PROFESSION : PRÉCONISATION ET ENJEUX	11
A. La dynamisation de la formation d'expertise comptable	12
1. Quand apprentissage rime enfin avec apprentissage	12
2. Une certification technique et linguistique	12
3. Un challenge international inter-écoles	13
B. La promotion de l'expertise comptable	13
1. Une académie de l'expertise comptable	13
2. Un label international	14
C. La prospection commerciale	14
1. Le système de financement	14
a. Crédit d'impôts prospection	14
b. La Coface	15
c. Le réseau UBIFRANCE	15
CONCLUSION	16

INTRODUCTION

Avec l'internationalisation des échanges, les métiers de la profession comptable évoluent. En effet, ils n'ont plus simplement une vocation nationale mais également internationale. Ainsi, grâce à de nouvelles normes comptables, une internationalisation des équipes et l'émergence de nouveaux outils, la profession tend vers une harmonisation mondiale.

Actuellement, les cabinets d'audit et d'expertise comptable doivent s'adapter aux nouveaux besoins et attentes de leurs clients. Or, en France, une distance liée à une approche différente des pratiques s'est créée avec les pays européens et surtout anglo-saxons. C'est pourquoi la profession et ses institutions doivent évoluer.

Certains cabinets ont déjà initié leur ouverture à l'international et se développent dans cette dynamique. Une nouvelle approche de la profession, notamment en termes d'image perçue, est donc nécessaire pour amorcer ces changements. L'ouverture de la publicité aux experts-comptables (depuis 2004) ainsi que l'harmonisation des normes comptables dans le domaine international avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) ont déjà permis à la profession de progresser et l'encourage à poursuivre ses efforts.

Les réseaux de cabinets internationaux sont généralement pionniers en matière d'innovation dans les services aux entreprises. D'ailleurs, ils bénéficient d'une reconnaissance dans le monde entier et profitent de l'un des réseaux professionnels les plus étendus.

Désormais, la profession comptable s'interroge sur la stratégie à adopter pour son ouverture à l'international. Ainsi, quels seront les choix, les opportunités et les alternatives qui s'offriront à elle pour développer son nouveau statut dans un contexte international ?

Après un constat sur l'internationalisation actuelle de la profession comptable, nous préconiserons des perspectives en lien avec les enjeux de la profession pour son internationalisation.



I. L'INTERNATIONALISATION ACTUELLE DE LA PROFESSION COMPTABLE

Depuis de nombreuses années, l'internationalisation de la profession comptable a été amorcée. Aujourd'hui, malgré l'apparition de limites freinant son évolution, la profession ne cesse de se renouveler notamment à travers l'harmonisation ou encore l'internationalisation des cabinets d'expertise comptable.

A. Vers une harmonisation de la profession

1. Au niveau international

a. Le Bureau des standards comptables internationaux

1. Les grandes dates à retenir

Le Bureau des standards comptables internationaux, plus connus sous le nom anglophone **International Accounting Standards Board** (IASB), est l'organisme international chargé de l'élaboration des normes comptables internationales IAS/IFRS. Il a été créé en 1973 à Londres par les instituts comptables de dix pays (Australie, Canada, France, Allemagne, Japon, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Irlande et Etats-Unis).

En 1982 : L'I.A.S.C. devient le normalisateur comptable international.

En 2002 : Les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'U.E. et publiant des comptes consolidés devront respecter les normes internationales.

En 2006 : L'I.A.S.B. et le F.A.S.B. (normalisateur américain) réaffirment leur engagement visant à améliorer la cohérence, la comparabilité et l'efficacité des marchés mondiaux, en développant des normes comptables communes de haute qualité.

2. Son rôle et ses objectifs

L'I.A.S.B a pour principaux buts :

- d'élaborer et de publier des normes comptables internationales pour la présentation des Etats financiers
- de promouvoir leur utilisation au niveau mondial
- de publier des interprétations

Depuis le 1er avril 2001, les normes édictées par cet organisme se nomment International Financial Reporting Standards ou I.F.R.S. Avant leur publication, les normes doivent être approuvées par neuf des quatorze membres de l'I.A.S.B. (depuis la révision de la Constitution en Juin 2005).

Les normes internationalement reconnaissent deux standards :

- IFRS (International Financial Reporting Standards) : les normes qui s'appliquent à tous les Etats qui le souhaite.
- US GAPP (United States Generally Accepted Accounting Principles): ce sont les règles comptables en vigueur aux Etats-Unis qui sont définies par le F.A.S.B.

b. En matière de diplôme et de compétences

1. Compétences en cours de reconnaissance

Actuellement, un groupe de travail de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) étudie la question de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et l'ouverture d'un marché mondial des services.

Un de ses projets est de libéraliser la profession comptable et de faciliter l'internationalisation des services dans ce domaine. Ce groupe de travail espère parvenir à cet objectif par l'élaboration d'un ensemble d'instructions qui formerait le cadre dans lequel les États pourraient conclure des accords de reconnaissance mutuelle. Tout comptable diplômé dans un pays pourrait alors exercer dans un autre pays,

sous réserve de réussir un examen supplémentaire sur la réglementation spécifique de ce second pays.

De tels accords existent déjà au sein de l'Union Européenne, entre les États-Unis et le Canada ainsi qu'entre l'Australie et la Nouvelle Zélande. Mais il s'agit de pays développés qui ont des structures professionnelles assez semblables. Les organisations professionnelles de ces pays ont généralement été réticentes à des accords de reconnaissance mutuelle avec des pays en développement. Nous verrons alors quels progrès l'initiative de l'OMC permettra de réaliser. Il est envisageable qu'elle aboutisse à une croissance des sociétés d'audit de second rang ou à la création de véritables réseaux internationaux d'auditeurs dans les pays en développement. La structure mondiale de la profession serait alors profondément transformée.

2. Le diplôme d'expertise comptable international

Un diplôme d'Expertise Comptable dans le domaine international existe déjà. Il s'agit de l'ACCA (Association of Chartered Certified Accountants), un diplôme anglo-saxon qui est l'équivalent du DEC (Diplôme d'Expertise Comptable). L'ACCA a établi une des normes comptables, l'IAS (International Accounting Standards). Il est actuellement reconnu à l'international par tous les pays anglo-saxons et fortement valorisé par les membres du Big Four.

L'ACCA est aussi l'un des premiers ordres internationaux d'Expertise Comptable, qui reconnaît les standards français et admet les équivalences de diplômes. En revanche, l'inverse n'est actuellement pas possible.

2. Au niveau national

a. L'intégration des normes internationales

En France, l'Autorité des Normes Comptable a été créée en 2009 pour émettre de sa propre initiative ou à la demande du Ministre chargé de l'Economie, des avis et prises de positions dans le cadre de la procédure d'élaboration des normes comptables internationales.

La France appartient également à l'IFAC (International Federation of Accountants) qui est l'organisation mondiale de la profession comptable. Elle travaille avec ses 159 membres et associés dans 124 pays pour protéger l'intérêt général en encourageant les comptables du monde entier à suivre des pratiques de haute qualité. Grâce à ses Conseils indépendants chargés de préparer des normes, l'IFAC élabore des normes internationales portant sur la déontologie, l'audit et l'assurance, la formation ainsi que les normes comptables du secteur public.

b. La réforme du diplôme DCG/DSCG

La réforme mise en place, en 2008, était importante pour le développement de la profession comptable. Par sa nouvelle architecture et ses nouveaux programmes, elle répond aux attentes des cabinets d'expertise comptable et d'audit et aux évolutions de l'exercice professionnel.

Elle épouse les contours de l'espace européen de l'enseignement supérieur (schéma LMD), intègre les dispositions de la 8ème directive sur le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés modernisée en 2005 et tient compte du projet de Common Content for the Professional Accountancy Qualifications en cours d'adoption par les sept pays européens initiateurs du projet dont la France.

Enfin, elle tient compte largement des normes internationales en matière d'éducation notamment édictées par l'IFAC, l'organisme de normalisation mondiale, dont la profession comptable français est membre.

La nouvelle dimension de la filière de l'expertise comptable et de l'audit s'exprime à travers les principales caractéristiques suivantes :

- **des contenus de formation** qui intègrent l'évolution du droit comptable et sa convergence vers les normes comptables internationales (IFRS), prennent mieux en compte les systèmes d'information et intègrent de nouvelles disciplines incontournables aujourd'hui telles que le management, l'information financière, la communication et l'anglais.
- **Un système de crédits attachés à chaque épreuve** permettant de faire reconnaître les acquis liés à une formation dans n'importe quelle université européenne.

- **le jeu des dispenses** qui affiche très clairement une plus large ouverture vers des profils diversifiés, universitaires, diplômés des écoles de commerce, ingénieurs...
- **un accès facilité vers la vie professionnelle** par le biais du stage d'expertise comptable qui est en cours de modernisation également en concertation avec la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes.

Ces mesures constituent une **garantie de qualité, de modernité et d'attractivité pour les jeunes** qui envisagent de rejoindre nos métiers qui se mondialisent de plus en plus et recrutent à tous les niveaux du cursus.

c. Le stage d'expertise à l'international

En 2006, **seuls 130 Experts-comptables Stagiaires** sur 5 000 exerçaient à l'étranger dont 90 en Afrique, les autres répartis à parts égales entre les TOM, l'Europe et le reste du monde.

Les raisons de cette faible proportion sont :

- la **méconnaissance** de cette option
- les **difficultés pour trouver un poste** qui répond aux conditions de validation du stage à l'étranger
- le **découragement** des stagiaires du fait de l'absence d'annuaires et de relais dans les pays permettant de faciliter la recherche d'un stage

L'Ordre des Experts-Comptables permet aux candidats d'effectuer jusqu'à deux ans de stage d'expertise comptable à l'étranger en suivant les règles suivantes :

- **une année** en entreprise ou en cabinet
- **une 2ème année** est possible, si elle est effectuée en cabinet dans un des pays membres de l'Union Européenne
- le maître de stage doit avoir le diplôme d'expertise comptable français **ou un diplôme équivalent 3**. Or, depuis 2006, les diplômes américains (CPA), anglais ainsi que des diplômes financiers intermédiaires ont été acceptés.

B. L'internationalisation, un virage amorcé

1. Les réseaux de cabinets internationaux

a. « Big Four »

Les larges disparités nationales en matière comptable, fiscale et d'audit sont sources de problèmes pour le contrôle des filiales et l'établissement des comptes consolidés. La solution généralement retenue par les entreprises multinationales est d'engager une firme d'audit unique opérant dans le monde entier et dont l'organisation est plus ou moins parallèle à la leur.

Il existe actuellement quatre grandes sociétés d'audit (les « Big Four ») de dimension mondiale et garantissant un haut niveau de qualité. Ces réseaux se sont constitués au cours de vingt cinq dernières années, essentiellement par regroupement de cabinets comptables américains et britanniques.

Les cabinets internationaux ne sont pas, contrairement à leurs clients, organisés en groupes soumis à un contrôle centralisé. Il s'agit plutôt de réseaux de grands cabinets nationaux opérant à aussi bien au niveau national qu'au niveau international, qui partagent des dépenses communes de formation et utilisent des méthodes, des manuels et des procédures de contrôle de qualité unifiés.

Si une multinationale dont le siège se trouve, par exemple, à Detroit, engage un auditeur américain, toutes ses filiales étrangères seront auditées par les bureaux locaux de la firme d'audit. Le client ne connaîtra que ses interlocuteurs de Detroit, le contrôle des filiales étant pris en charge automatiquement. Le bureau de Detroit n'aura pas besoin d'un personnel très important puisque les travaux à l'étranger seront effectués par ses correspondants locaux.

La quasi-totalité des principales entreprises multinationales utilisent les services des « Big Four ». Cela ne signifie pas pour autant que ces derniers sont les seuls cabinets opérant au niveau mondial. Il existe d'autres firmes d'audit dont l'activité est internationale.

b. Le modèle HLB

En France et dans le monde, il existe d'autres réseaux que ceux des Big Four. C'est le cas de HLB International.

Le réseau HLB dans le monde, c'est un ensemble de cabinets d'expertise comptable dans plus de 100 pays. Le chiffre d'affaire cumulé des ces cabinets représentent plus d'un milliard d'euros.

En France, ils sont au nombre de sept cabinets indépendants représentant la marque.

Le principe du réseau :

Transférer des clients étrangers vers les firmes de pays étrangers. Le référent du dossier perçoit alors 10% du chiffre d'affaires facturé par le cabinet ayant reçu le dossier.

Chaque année, quatre conventions sont organisées afin de rassembler les partenaires HLB.

Elles se déroulent dans trois continents (Europe, Asie Pacifique, Amérique) ainsi qu'une au niveau mondial. Ces conventions se déroulent sur 3 à 4 jours.

Au programme : rencontres des partners HLB, visite de la ville d'accueil, conférences, activités sportives

Afin d'étendre la reconnaissance du réseau, HLB a développé une gamme de produits dérivés aux couleurs du réseau (stylos, calculatrices, bonbons, drapeaux, stands, station météo...) utilisés lors des déplacements durant les conventions mais aussi au sein des cabinets.

Pour intégrer le réseau, il faut passer une épreuve appelée « peer review ». C'est un audit du cabinet candidat par un cabinet déjà membre du réseau. Une fois accepté, le cabinet est redevable d'une cotisation annuelle.

2. Les NTIC et le web 2.0

Le développement des nouvelles technologies permet une meilleure circulation des données comptables dans le monde entier et favorise ainsi l'expertise comptable à l'international.

Quelques exemples :

- Un ASP : C'est un logiciel de comptabilité fonctionnant en mode ASP est un logiciel auquel on accède via un simple navigateur internet.
L'utilisateur a uniquement besoin d'un ordinateur et d'un navigateur. Le logiciel proprement dit ainsi que toutes les données sont hébergées chez l'éditeur du logiciel de comptabilité. On peut donc accéder aux données depuis n'importe quel lieu, dès lors qu'on dispose d'un ordinateur et d'une connexion internet. On peut ainsi travailler de n'importe où.
- Les ERP : C'est un pro-logiciel gérant des applications dont le but est de coordonner l'ensemble des activités d'une entreprise (activités dites verticales telles que la production, l'approvisionnement ou bien horizontales comme le marketing, les forces de vente, la gestion des ressources humaines, comptabilité, etc...) autour d'un même système d'information. Cela permet donc d'externaliser les services depuis n'importe quel lieu dans le monde et de continuer de gérer la comptabilité à l'instant T.
- La web conférence : Elle permet de planifier, gérer et animer des réunions virtuelles (réunions de travail entre experts-comptables de filiales dans le monde entier) entre des utilisateurs répartis sur différents sites géographiques.

- Les sites de recherches d'expert-comptable en ligne : Pour trouver un expert comptable, aujourd'hui, il existe beaucoup de sites internet qui proposent de mettre en relation un client avec des experts-comptables. Lettre de mission (devis), lieu géographique, spécialités, autant de critères pris en compte pour choisir au mieux son expert.

3. Le club export

La comptabilité est un métier qui se décloisonne. Sa dimension désormais transversale en fait un métier d'assistance aux entreprises. L'ouverture des marchés à l'internationalisation pour les TPE et PME oblige les cabinets d'expertise comptable à développer de nouvelles offres et à s'adapter à ces nouveaux besoins. C'est ainsi que les Chambres de Commerce, mais aussi l'Ordre des Experts-Comptables met en avant l'intérêt d'associer aux projets, le développement commercial international des experts-comptables.

L'international est une démarche longue et coûteuse. Les experts-comptables mettent en avant leurs rôles face à la complexité de ce type de projet ainsi que leurs compétences techniques.

Le Club Export souhaite réunir des experts-comptables ayant à cœur de conseiller et d'accompagner leurs clients dans leur développement à l'international. Il souhaite jouer un rôle d'initiateur et oriente dans la mise en place ou la continuité d'une démarche export chez leurs clients qu'ils soient novices dans l'approche des marchés étrangers ou confirmés mais confrontés à des difficultés ponctuelles. Ce club permet d'acquérir progressivement une culture internationale leur permettant de jouer dans ce nouveau domaine, un rôle de conseil auprès de leurs clients. Ce type de club existe également dans les Chambres Commerces et d'Industrie (CCI).

C. Les limites de cette évolution

1. La coopération des organisations internationales

Les organisations internationales tendent vers une harmonisation des normes comptables. Pourtant, certaines questions ne sont pas encore réglées. C'est le cas, par exemple, de la Chine qui a rendu obligatoire, pour les entreprises cotées en Chine, l'application du nouveau système chinois de Normes de Comptabilité depuis le 1er janvier 2007. Or, ce choix va à l'encontre d'une harmonisation des principes comptables.

Aujourd'hui, ils sont aux nombres de deux : IFRS et US GAAP. Ces deux principes sont également le reflet de deux courants de pensée économique. L'Europe d'un côté et les Etats-Unis de l'autre. Prochainement, il sera essentiel de choisir un système unique pour induire une meilleure comparaison pour les entreprises du monde entier. Cela permettra également de rassurer les marchés financiers et ses investisseurs.

2. Les difficultés techniques

Les normes IFRS ne constituent pas des règles mais bien des principes. Ainsi, si la maîtrise des principes est acquise, l'application peut être bien plus difficile et nécessite une formation.

Si la transition pour les sociétés s'est déroulée de façon globalement satisfaisante, de nombreuses difficultés subsistent. En effet, la complexité des normes et le caractère parfois artificiel des résultats publiés mécontentent régulièrement les utilisateurs. Ainsi, l'information financière n'est pas toujours comprise en dehors du cercle des initiés. La meilleure illustration de ce problème étant le retraitement souvent systématique des chiffres IFRS afin de les rendre exploitables pour les opérationnels, le management ou encore en externe pour les fonds d'investissement.

3. La pratique des langues étrangères en France

Le système scolaire français pose des difficultés d'apprentissage de la langue étrangère. C'est un des freins du développement des cabinets comptables. La maîtrise de l'anglais est une des compétences les plus demandées au sein des cabinets pourtant ce n'est pas le point fort des jeunes issus de l'expertise comptable. Ainsi, il est difficile de trouver de bons techniciens, capables de rédiger correctement un mail ou de tenir une conversation en anglais. Les écoles de commerce ont résolu ce problème avec des stages à l'étranger de six mois minimum. Alors que l'anglais est reconnu comme langue internationale, la profession doit prendre davantage conscience du retard actuel et avancer vers une anglicisation de ses représentants.



II. LES PERSPECTIVES INTERNATIONALES POUR LA PROFESSION : PRÉCONISATIONS ET ENJEUX

Afin de doper l'internationalisation de la profession comptable, il est essentiel de développer de nouvelles actions permettant d'optimiser son développement. Ainsi, la formation nécessite une redynamisation afin de préparer les futurs professionnels, la profession doit être promue de façon innovante et la prospection commerciale exige d'être facilitée.

A. La dynamisation des formations d'expertise comptable

1. Quand apprentissage rime enfin avec international

L'apprentissage est un formidable tremplin pour les jeunes cherchant à allier connaissances et expérience professionnelle. Cette formule d'études, de plus en plus prisée parmi les jeunes étudiants du supérieur, est très privilégiée dans la profession. Le métier des chiffres est un métier de savoir mais qui s'acquiert principalement par la pratique et donc l'expérience.

Il faut démocratiser l'apprentissage à l'international car c'est un formidable atout pour la profession pour:

- **augmenter l'attractivité du cursus vis-à-vis des jeunes** (image de la profession, cursus motivant)
- **développer de nouvelles compétences (IFRS, US GAAP)** et assurer une présence forte de la profession sur ces marchés soumis à la concurrence
- **améliorer l'image et la représentation de la profession à l'international**
 - o augmenter le nombre de diplômés à l'étranger, véritables ambassadeurs de la profession pour la reconnaissance de la qualité du diplôme d'expertise comptable à l'étranger
 - o disposer de représentants dans les institutions internationales (IFAC, FEE...) pour la défense des intérêts de la profession et de la vision française de l'exercice professionnel
 - o développer les doubles cursus et aboutir à la reconnaissance du Diplôme d'Expertise Comptable et à sa diffusion dans le monde
- **améliorer le niveau de langue qui est très faible en France**

Pour développer ce type d'apprentissage, il faut mettre en œuvre :

- **Des jumelages d'écoles ou d'universités**
- **Un partenariat avec des réseaux de cabinets internationaux pour échanger les apprentis**

Le programme du DSCG en apprentissage se déroulerait en deux étapes:

- une première où l'apprenti se verrait confier un poste en alternance au sein d'un cabinet en France avec une mission à préparer en vue de son immersion et d'être impliqué de sa période à l'étranger.
- Une seconde où l'apprenti serait accueilli au sein d'une structure internationale (réseau ou filiale) ou d'un cabinet à l'étranger où il réaliserait cette mission et s'émergerait véritablement. Privilégier l'insertion de l'apprenti au sein d'un cabinet international ou affilié à un réseau international (type HLB). En effet, il est serait très intéressant d'impliquer l'étudiant dans une mission d'envergure internationale.

2. Une certification technique et linguistique

Afin de pallier à l'obstacle de la langue au sein des cabinets, il serait judicieux de mettre en œuvre un « TOEIC » de l'expertise comptable afin de permettre aux futurs collaborateurs et aux collaborateurs exerçant une activité au sein des cabinets d'avoir une reconnaissance de leurs compétences linguistiques grâce à des mises en situations professionnelles sous forme d'épreuves orales et écrites.

Un niveau de points serait validé et le candidat pourrait conserver ce score pendant une durée déterminée afin d'assurer aux recruteurs de la véracité des compétences linguistiques de ses futurs collaborateurs.

Cette certification apporterait une solution évidente au problème rencontré au sein de nombreux cabinets français où la pratique d'une langue étrangère (principalement anglaise) reste parfois un obstacle dans la réussite complète de son poste et de ses missions en lien avec l'international.

Le « TOEIC » pourrait également comporter une épreuve technique de l'expertise comptable au niveau mondial permettant d'être reconnu dans le monde entier.

3. Un challenge international inter écoles

The Accountants, à l'image des Négociales en France pour les étudiants en formation commerciale, serait un concours international permettant à des jeunes en formation d'expertise comptable de se tester et d'évoluer dans des situations d'expertise proches de la réalité.

Le principe est de mettre en situation les jeunes futurs experts-comptables face à des professionnels qui tiennent le rôle d'arbitres pour évaluer les recommandations apportées. Ces derniers, experts-comptables reconnus, se font les ambassadeurs de leur cabinet en soumettant aux étudiants des scénarios tels qu'ils pourraient exister dans la réalité.

Au cours des différentes épreuves, ils peuvent repérer les futurs experts qu'ils intégreront peut-être dans leurs équipes. L'objectif de ce challenge est de devenir le rendez-vous incontournable des étudiants, des professionnels et des enseignants qui partagent la même passion de l'expertise comptable.

Des partenaires pourront aussi s'associer au Challenge The Accountants tels que :

- La ville d'accueil de l'épreuve
- Les institutionnels de l'expertise comptable
- Les cabinets de recrutements internationaux
- Les Médias
- Les autres partenaires éventuels

Ainsi, outre son aspect pédagogique et ludique, le Challenge The Accountants sera un tremplin vers la vie professionnelle pour les futurs experts qui y participeront et un lieu privilégié de recrutement pour les entreprises.

Chaque année ces entreprises à envergure internationale pourront mobiliser leurs collaborateurs autour de ce grand pari. Beaucoup d'entre elles y trouveront un intérêt et deviendront ainsi des partenaires fidèles du challenge.

B. La promotion de l'expertise comptable

1. Une académie de l'expertise comptable

Afin de mettre en avant les problématiques rencontrées par les différents pays, la création d'une académie de l'expertise comptable constitue un intérêt réel pour la profession. Elle serait constituée par des ambassadeurs de chaque pays souhaitant intégrer l'académie.

Le rôle de l'Académie Internationale de la profession comptable serait multiple :

- être un observatoire des bonnes pratiques afin de les communiquer auprès des différents pays membres
- être force de proposition pour répondre aux problématiques de la profession qui seront relayées par les ambassadeurs
- être acteur de la rédaction du carnet interculturel (Modèle Doing Business)
- être une interface d'échanges de main d'œuvre entre les cabinets internationaux.
- être organisateur du Grenelle annuel de l'expertise comptable international

Les ambassadeurs seront élus par l'Ordre du pays auquel ils appartiennent.

2. Un label international

Les cabinets ayant une envergure internationale peuvent intégrer un réseau.

Cependant, chaque réseau exige certains critères pour être intégrés ce qui engendre une atomisation des exigences et des reconnaissances. Or, pour valoriser leur expertise à l'international, les cabinets d'expertise comptable nécessitent d'avoir une reconnaissance universelle.

C'est pourquoi, la création d'un label présente aujourd'hui un réel intérêt.

Pour mettre en avant leur appétence à s'affirmer sur ce marché international, les cabinets doivent pouvoir apposer ce label lorsqu'ils démarchent un nouveau client ou encore lorsqu'ils présentent un rapport d'expertise ou un rapport de certification à la suite d'un audit. De plus, il constituera un outil de communication à part entière.

Pour ce label :

- Un nom : The International Accountancy Label
- Un slogan: The International: another way of our expertise / L'international: l'autre chemin de notre expertise
- Un logo

Ce label permettra de certifier de la compétitivité des cabinets et leur permettra d'émerger parmi la concurrence.

On pourrait imaginer que le label reconnu de tous, pourrait permettre de décliner une franchise de cabinet comptable international

Un cabinet d'expertise pourra adopter le statut de « franchisé ». Ce statut lui permettra :

- d'être reconnu grâce au label international de l'expertise comptable
- d'être informé des évolutions de son secteur d'activité grâce à une veille juridique et comptable, une revue sur l'évolution de la profession ainsi que sur les possibilités de recrutement en interne, les nouvelles formations et les contacts à l'international.

C. La prospection internationale

L'ouverture à l'international des marchés a permis à de nouveaux clients de faire leur apparition sur le marché français. Ces internationaux qui souhaitent investir en France doivent alors s'entourer d'un expert comptable.

En effet, l'expert joue un rôle important auprès des entreprises à envergure internationale. Cependant, pour décrocher de nouveaux mandats d'expertise ou de commissariat aux comptes, il est essentiel de se promouvoir auprès des cabinets nationaux des pays visés par le développement commercial.

C'est ainsi que se développe une prospection des cabinets comptables dans un pays ciblé. Oui, mais problème, cela est très coûteux pour un cabinet comptable. Nous avons donc trouvé des moyens de financement déjà existants, mais totalement inconnus des experts-comptables pour leur propre compte.

1. Le système de financement

Le développement commercial à l'étranger engendre un véritable coût pour les cabinets d'expertise-comptable. Cela demande un investissement en temps et financier des plus considérables. C'est la raison pour laquelle, ils existent des aides de l'Etat que les entreprises exportatrices connaissent bien, mais que les cabinets comptables ne pensent pas forcément à utiliser. C'est la raison pour laquelle, des aides à l'export semblent constituer un véritable avantage pour le développement commercial des cabinets.

a. Le crédit d'impôts prospection

Son but est d'inciter les PME à franchir une étape importante du développement international par la prospection tout en les encourageant à effectuer un recrutement dédié à l'export.

Les dépenses décrites ci-dessus entrent dans le champ des 4 catégories de dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt prospection en dehors de l'UE:

1. Frais et indemnités de déplacement et d'hébergement hors UE
2. Dépenses d'études visant à faire connaître l'entreprise hors UE
3. Dépenses visant à faire connaître les services de l'entreprise en vue de les exporter en dehors de l'UE
4. Participations à des foires et des salons

Le crédit d'impôt prospection est déductible du montant de l'impôt exigible. Il est égal à 50 % du montant des dépenses de prospection exposées dans les 24 mois qui suivent le recrutement dédié à l'export (cadre, assistant, VIE).

Ce crédit d'impôt est plafonné à 40 000 € pour chaque entreprise, sociétés ou groupement assimilés.

b. La Coface – Assurance prospection

La Coface est un organisme qui intervient comme assureur crédit, dans le cadre des dispositions du code des assurances, avec la garantie de l'Etat, dont elle est un instrument de la politique de soutien aux exportations nationales. L'assurance prospection vise à couvrir les entreprises françaises contre le risque d'échecs de leurs démarches de prospection à l'exportation.

Son objectif est d'encourager les entreprises dans leur prospection de nouveaux marchés à l'étranger en les accompagnant financièrement par un soutien de trésorerie et en garantissant leurs actions de prospection à l'étranger contre le risque d'insuccès commercial.

Les biens ou services produits ou commercialisés dans le projet d'export doivent être français. Pendant la période prévue par le contrat, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise réalisé sur le marché visé, la COFACE peut récupérer les indemnités versées, mais jamais plus que ce qui a été versé par la Coface.

c. Le réseau UBIFRANCE

C'est un réseau de femmes et d'hommes multiculturels en France et dans le monde, dédiés à l'accompagnement des entreprises françaises dans leur démarche à l'export afin de permettre aux PME et TPE françaises de finaliser un projet de développement international clairement identifié.

Les Missions économiques UBIFRANCE, présentes dans 28 pays, facilitent la découverte des marchés étrangers et détectent les possibilités d'implantation offertes aux entreprises. Fin 2010, 64 Missions économiques, dans 44 pays, formeront le réseau mondial d'UBIFRANCE, soit plus de 1500 collaborateurs, en France et à l'étranger.

UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises, est un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, du Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, et de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique

L'aide financière SIDEX s'adresse aux PME françaises et vise à soutenir un projet à vocation export :

- soit pour finaliser un contrat en cours de négociation avec un nouveau client, agent ou distributeur
- soit pour prospecter de nouveaux marchés.

Le montant de l'aide est forfaitisé et plafonné en fonction du type de mission et de la zone ciblée, dans la limite de 50 % des dépenses engagées vol international, frais d'hôtel, frais de déplacement dans le pays, interprète). L'aide est limitée à 6 dossiers par entreprise et par an. Deux types de mission sont éligibles : la finalisation d'un contrat ou d'un partenariat à vocation export et la prospection de nouveaux marchés à l'étranger. La mission doit être effectuée dans les 3 mois suivant l'acceptation du dossier.

CONCLUSION

L'internationalisation de la profession comptable est une réalité. Entre harmonisation des normes comptables et uniformisation des méthodes, la profession tend chaque jour un peu plus vers une libéralisation de la profession et une véritable ouverture de son marché. Des limites persistent et nous devons y répondre prochainement sous peine de prendre du retard sur l'évolution économique du monde.

La formation à l'international est un principe essentiel du développement des experts-comptables. Les cabinets ont besoin de représentativité dans le monde entier. Ils ont besoin également de crédibilité, c'est pour cette raison que le label est important. Il permettrait également au cabinet de taille moyenne de se différencier face à l'imposante présence des Big Four sur le marché. Enfin, la prospection commerciale à l'étranger est un marché relativement nouveau pour les cabinets d'expertise comptable. Il faut donc profiter de ces aides financières pour développer de nouveaux types de clientèles.

L'ouverture à l'international de la profession comptable est donc en plein essor et de nombreuses opportunités peuvent contribuer à sa réussite.